



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Revalorisation des aides-soignants de réanimation

Question écrite n° 44744

#### Texte de la question

Mme Jennifer De Temmerman attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les métiers de soignant en réanimation ou en soins intensifs. Ces services demandent de requérir une technicité particulière et une expertise. Le Premier ministre a annoncé la mise en place à partir de janvier 2022 d'une augmentation de 100 euros net mensuels pour les infirmiers travaillant en services de soins critiques dans les établissements de santé publics et privés. Cette prime valorise ainsi les compétences supplémentaires que demande le poste d'infirmier en réanimation. Mais cette prime ne concerne pas les aides-soignants de réanimation. Pourtant, dans ce type de service, les infirmiers et aides-soignants travaillent en binôme et cette différence crée une division. Les aides-soignants sont également amenés à pratiquer des gestes tout aussi spécifiques que requièrent les services de réanimation ou de soins intensifs et font face aux mêmes conditions d'exercice professionnel. Aussi, elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement envers les aides-soignants laissés pour compte dans cette revalorisation.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Jennifer De Temmerman](#)

**Circonscription :** Nord (15<sup>e</sup> circonscription) - Libertés et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44744

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 mars 2022](#), page 1466

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)